



AR Prefecture

005-240500439-20201228-DP2020ST77-DE
Reçu le 28/12/2021
Publié le 28/12/2021

DECISION DU PRESIDENT

N°DP 2020 ST 77

OBJET : Demande de subvention - Site du PILON : Etudes d'opportunité, de faisabilité technique et réglementaires pour la valorisation d'anciens sites pollués en unité de production d'énergie renouvelable

Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Exposé des motifs :

La Communauté de Communes du Briançonnais est compétente en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et notamment concernant la valorisation des énergies renouvelables.

Aussi, elle a déjà équipé ses équipements communautaires, lorsque cela était possible, de panneaux photovoltaïques en toiture. La CCB souhaite poursuivre cette démarche d'investissement et de développement des énergies renouvelables.

De part, ses statuts, elle a également en charge la réhabilitation des anciennes décharges où il peut être opportun d'installer une centrale photovoltaïque.

Dans le cadre du protocole territoire d'industrie de la Haute Durance, la réalisation d'une étude d'opportunité, de faisabilité technique et des études réglementaires pour la valorisation d'anciens sites pollués en unité de production d'énergie renouvelable est programmée sur le site du Pilon.

Ce site est un ancien dépôt de mâchefers qui a fait l'objet de travaux de réhabilitation et de confinement entre 2018 et 2019. L'évaluation de l'opportunité et de la faisabilité du projet est un préalable indispensable. De plus, situé en co-visibilité de la vieille ville de Briançon, classé au patrimoine mondial de l'Unesco, des études d'intégration paysagère et plus largement des études réglementaires seront nécessaires.

Le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2021 fait l'objet de cette décision du Président.

Ceci exposé :

Vu l'arrêté préfectoral n°05.2019.07.05.004 du 5 juillet 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-48 du 24 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Président concernant les affaires générales, et notamment en matière de « *demande de subventions et conventions y afférant concernant les opérations d'investissement* »,

Vu la délibération n°2019-79 en date du 8 octobre 2019 relative à l'autorisation de signature du protocole d'accord du territoire d'industrie de la haute vallée de la Durance,

Considérant que le montant d'opération estimé à 50 000 € HT comprend :

- une étude d'opportunité pour évaluer le potentiel photovoltaïque du site,

AR Prefecture

005-240500439-20201228-DP2020ST77-DE
 Reçu le 28/12/2021
 Publié le 28/12/2021

- une étude de faisabilité permettant de trouver les meilleures solutions techniques au regard de contraintes et spécificités du site (physiques, réglementaires, accès...), de définir les conditions de raccordement au réseau et d'établir les conditions financières du projet,
- la réalisation des études réglementaires nécessaires,

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant € HT	Structures	%	Montant
Etude d'opportunité pour évaluer le potentiel photovoltaïque du site	50 000,00 €	Etat - DSIL	40%	20 000,00 €
Etude de faisabilité		Banque des Territoires	30%	15 000,00 €
Etudes réglementaires		Conseil départemental	10%	5 000,00 €
TOTAL	50 000,00 €	Autofinancement CCB	20%	10 000,00 €
			100%	50 000,00 €

Considérant que l'opération sera inscrite au budget 2021 et suivants,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De solliciter les financements selon le plan de financement ci-dessus.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le

28 DEC. 2020

Le Président,

Arnaud MURGIA



Décision transmise en Préfecture le : 28 DEC. 2020

Décision affichée le : 28 DEC. 2020

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication